

# 7 Pôle

## Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Institut Thérapeutique, Éducatif & Pédagogique "Léon Marron"

101, rue de Bizy - B.P. 128 - 27201 Vernon  
Tél. 02 32 64 58 80 - Fax : 02 32 21 24 77  
e-mail : accueil@lesfontaines.fr



Association Les Fontaines  
Abbé Pierre Maré

### Pour Qui ?

L'**ITEP** accueille 44 garçons de 11 à 16 ans en internat de semaine et 6 jeunes en semi-internat (à la journée).



Ces jeunes rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement. L'intensité de ces troubles perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces adolescents, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.



### Pourquoi ?

- Pour aider le jeune à (re)prendre confiance en lui, à prendre conscience de ses ressources et de ses difficultés, à se mobiliser,
- Pour soutenir la structuration de sa personnalité et l'accès à son autonomie, et l'aider à prendre sa place socialement,
- Pour favoriser les relations et le maintien du lien avec son environnement familial et social,
- Pour lui (re)donner l'envie d'apprendre et lui proposer un parcours scolaire ou de découverte pré-professionnelle adapté à ses capacités et à ses souhaits, et l'aider à le mener à terme.

### Quand ?

- Selon la situation du jeune et de sa famille, ils sont accueillis soit en **internat de semaine** (du lundi midi au samedi midi), soit en **internat modulé** ( par exemple un retour en famille dans la semaine), soit en **semi-internat** (le jeune rentre chaque soir dans le milieu familial qui l'accueille).
- L'établissement est ouvert environ 240 jours par an. L'**ITEP** est fermé pendant certaines périodes de vacances scolaires . Pendant l'été les jeunes sont accueillis en séjours extérieurs.
- Le mode d'accueil du jeune et la durée de cet accueil sont adaptés et modulés selon la situation, en accord avec le propre projet du jeune, sa famille, les partenaires associés et avec l'autorisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. L'accompagnement du jeune par l'**ITEP** n'est qu'une étape dans son parcours, avec un « avant » et un « après » toujours pris en compte.
- Avant ou après l'internat, le jeune peut bénéficier d'un accompagnement par un autre service de l'**ITEP**, le **SESSAD** (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) . Par ailleurs, dans la limite de trois ans, l'établissement peut conseiller les familles pour un suivi des jeunes après leur sortie.

### Comment ?



- Dans un premier temps, il s'agit de connaître le jeune, de découvrir avec lui ce qu'il sait faire et de comprendre sa place au sein de la famille,
- Après cette observation un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** est proposé. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire construit pour chaque adolescent. Les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques se conjuguent et sont ajustées en fonction des capacités, des difficultés, et du rythme du jeune.
- Les parents sont associés aussi étroitement que possible au projet personnalisé pour leur enfant. Des **rencontres régulières** sont proposées aux parents afin qu'ils puissent rencontrer les professionnels des équipes qui interviennent auprès des jeunes.



L'établissement est placé sous la responsabilité d'une équipe de direction (directeur, pédo-psychiatre chef de service thérapeutique et chefs de service éducatif et pédagogique) qui veille à la mise en oeuvre des missions de l'établissement dans le respect de l'éthique et des valeurs de l'association.

La qualité de l'accompagnement repose sur les interventions conjuguées des équipes Thérapeutique (médicale, para-médicale et psychologique), Educative et Pédagogique et sur une communication, au quotidien, entre les intervenants :

**.Une équipe thérapeutique** sous la responsabilité d'un médecin pédo-psychiatre, composée de psychologues-psychothérapeutes, d'une orthophoniste et d'une infirmière. L'équipe dispense en particulier des suivis psychologiques et psychothérapeutiques, des soins et des rééducations et coordonne les soins en interne et avec les partenaires extérieurs.

**.Une équipe éducative et sociale** sous la responsabilité d'un chef de service éducatif, pour accompagner les jeunes le midi, en soirée ou la nuit. Des activités ou ateliers éducatifs, sportifs, socio-culturels sont proposés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, ainsi que des séjours extérieurs. Par ailleurs, chaque jeune bénéficie d'un éducateur référent pendant la durée de son accueil.

L'assistante sociale peut accompagner les familles dans leurs démarches concernant le jeune accueilli.

**.Une équipe pédagogique** sous la responsabilité d'un responsable pédagogique, composée d'enseignants et d'éducateurs scolaires, avec **une scolarité interne adaptée** en petits effectifs (Classes de niveaux de la 6ème à la 3ème, Classes d'Enseignement Individualisé et classe de pré-apprentissage axée sur la découverte de métiers).

Ainsi, en fonction de la situation scolaire, un parcours personnalisé peut être mis en oeuvre et ajusté, en particulier avec la découverte de métiers, en appui sur des chantiers encadrés à l'intérieur de l'établissement ou auprès d'entreprises externes.

Chaque fois que cela est possible, une **scolarité externe** (intégration partielle ou totale dans les collèges ou lycées publics ou privés de proximité ou des Centres de Formation à l'Apprentissage) est mise en oeuvre, avec un suivi personnalisé par un enseignant de l'**ITEP**.

Enfin, sous la responsabilité d'un directeur adjoint, administratif, financier et technique, **une équipe de services généraux** assure la restauration, la lingerie, l'entretien des locaux et contribue à la qualité du cadre de vie au quotidien des jeunes accueillis, et **une équipe administrative** favorise l'accueil des familles et des partenaires.

Un Conseil de Vie Sociale associe parents élus, jeunes élus, direction, salariés, représentant du Conseil d'Administration et représentant de Collectivité Territoriale à l'amélioration du cadre de vie et de l'accompagnement des jeunes.

## Où ?

L'établissement est situé en centre-ville de Vernon, à proximité de la gare SNCF au sein d'un grand parc boisé d'1 ha comprenant le pôle thérapeutique et l'accueil, les bâtiments d'hébergement, les locaux scolaires et ateliers, un petit zoo, des espaces verts et divers terrains de sport.

### ADMISSIONS

L'orientation des jeunes dans l'établissement est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sous la responsabilité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission est prononcée par une commission d'admission interdisciplinaire sous la responsabilité de la direction après étude du dossier et entretien(s) préalable(s) avec l'enfant, sa famille et, si possible, les partenaires.

### PARTENAIRES

Agence Régionale de Santé Haute Normandie  
La Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'Education Nationale, collèges, lycées, C.F.A. etc...

L'Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Général et les établissements et services de la protection de l'enfance.

Les services et établissements spécialisés.

Les centres hospitaliers et services de pédo-psychiatrie et psychiatrie, etc...

### CONTROLE ET FINANCEMENT